

Accès aux soins de santé des migrants en situation irrégulière

Le Maroc montre la voie à suivre

Face au flux migratoire continu que connaît le Maroc depuis quelques années, nombreuses et nombreux sont les migrants en situation irrégulière qui mènent une existence dure pour ne pas dire pénible et nombreux sont ceux qui vivent dans des conditions parfois difficiles, qui travaillent durement pour gagner leur vie et certains sont même parfois victimes d'exploitation.

Fort heureusement que coté santé nombreux sont les migrants qui bénéficient du même accès aux soins que les Marocains sans distinction aucune.



revêt une très grande importance, c'est même un droit fondamental de chaque personne et particulièrement les populations migrantes en situation administrative irrégulière qui sont très vulnérables.

De ce fait, la réduction des inégalités de santé, l'application du principe de l'égalité des chances et de celui de non-discrimination en matière de promotion de santé sont des éléments sine qua non de la philosophie d'un projet qui tient compte de la dimension migratoire telle que voulue par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et qui est soucieuse, respectueuse et conforme aux conventions internationales.

Dans ce cadre et afin d'asseoir sur des bases légales saines et pérennes le droit à la santé pour les migrants, le ministère de la santé a organisé le mardi 8 octobre, un atelier de réflexion sur la promotion de la santé des populations migrantes en situation administrative irrégulière au Maroc.

Orientations Royales

Le ministre de la santé, le professeur Houcine Louardi a prononcé à cette occasion un important discours dans lequel, il a notamment déclaré «...Cet atelier arrive à un moment où la question de la migration occupe avec beaucoup d'intérêt l'opinion publique nationale et internationale et on ne peut que s'en féliciter. A cet effet, je voudrais souhaiter la bienvenue et remercier l'ensemble de nos partenaires relevant des Départements gouvernementaux, des ONG nationales et internationales,

des agences des Nations Unies et de la coopération bilatérale et multilatérale pour leur participation à cet important atelier, ce qui témoigne de leur intérêt et de leur engagement par rapport à la question des migrants et de leur droit d'accès aux services de santé.

Les orientations éclairées et hautes instructions de sa majesté le Roi Mohammed VI, suite à la publication du rapport du Conseil National des Droits de l'Homme sur la situation des migrants et des réfugiés du Maroc, incitent les pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs sociaux et les partenaires internationaux à agir en commun pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique d'asile et d'immigration protectrice des droits humains, conformément aux dispositions constitutionnelles et aux engagements internationaux contractés par notre pays en matière du droit des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile

Des droits universels à faire respecter

En décidant de quitter leur pays d'origine, leur famille, pour aller vivre et chercher à travailler ailleurs, soit de manière temporaire, soit de manière durable, les migrants font ce choix par obligation, car ils n'ont pas d'autres alternatives dans les pays d'origines du fait des difficultés économiques, de la guerre ou d'autres problèmes. En atterrissant dans un pays étranger, sans ressources, sans moyens, les migrants deviennent rapidement vulnérables et peuvent subir de ce fait de nombreuses et

graves violations de leur droits fondamentaux, c'est encore plus vrai pour ceux qui sont en situation irrégulière.

Les migrants peuvent ainsi subir, l'exploitation par le travail, travail forcé, bonne a tout faire à la limite de l'esclavage, en outre des discriminations peuvent être enregistrées en raison de leur statut, régulier ou non, rendant difficile l'accès à des droits fondamentaux tels la santé ou le logement. Pour toutes ces raisons, nous avons le devoir et l'obligation de protéger les migrants, indépendamment de leur statut. Le Maroc terre d'asile, de paix, de fraternité est connu depuis des siècles pour son hospitalité et a toujours veillé aux respects et à la dignité de celles et de ceux qui demandent son aide et son assistance.

Le droit d'accès des migrants aux services de santé

Conscient de ces enjeux, le Ministère de la santé a engagé plusieurs initiatives visant à garantir le droit d'accès des migrants aux services de santé. En effet, les services de soins préventifs et curatifs desservis au niveau du réseau des soins de santé de base n'excluent aucune personne se présentant à l'établissement quelque soit sa nationalité.

De plus, le Règlement Intérieur des Hôpitaux, en vigueur depuis 2011, stipule dans son article 57 que " les patients ou blessés non marocains sont admis quelque soient leurs statuts, dans les mêmes conditions que les nationaux....". Par ailleurs, des efforts importants ont été consentis

pour faire bénéficier les populations migrantes aux prestations des programmes de santé publique. Ainsi, en matière de lutte contre l'infection par le VIH, le Ministère de la santé a développé un plan spécifique de prévention et de prise en charge de l'infection par le VIH destiné aux migrants en situation administrative irrégulière et ce, en partenariat avec le Fonds Mondial de Lutte Contre le SIDA et le Programme ONUSIDA. Dans le cadre de ce plan, 10 500 migrants en situation administrative irrégulière ont bénéficié en 2012 des prestations de dépistage volontaire gratuit du VIH et/ou de la trithérapie antirétrovirale. En outre, cette population bénéficie gratuitement des prestations de diagnostic et de prise en charge en matière du paludisme, de la tuberculose (y compris la forme multi-résistante), de la leishmaniose et des Infections Sexuellement Transmissibles.

La santé un élément décisif de l'intégration

Au Maroc, le droit pour tous à la santé est une composante essentielle de la nouvelle constitution, de ce fait, il n'y a pas de place pour les inégalités de santé qui sont choquantes, pénalisantes et préjudiciables à tous les membres de notre société. Il est reconnu que la réduction des iniquités en santé contribue, par l'amélioration de l'état de santé des groupes défavorisés, à l'amélioration de la situation sanitaire moyenne de l'ensemble de la population, et par conséquent à la santé publique. De ce fait la réduction des écarts de santé a un impact positif sur la cohésion sociale. Par ailleurs, pour une personne migrante, la santé est un élément décisif de son intégration. Logiquement, une personne en bonne santé a plus de ressources pour s'insérer dans la société que celle qui n'en a pas ou pas assez. Dans un contexte migratoire, on peut ainsi supposer que tout ce qui favorise la santé favorise aussi l'intégration sociale des personnes migrantes.

En présidant l'atelier de réflexion sur la promotion de la santé des populations migrantes en situation administrative irrégulière au Maroc qui a eu lieu à Rabat les 8 et 9 Octobre 2013, le ministre de la santé a clairement exposé aux nombreux participants la volonté affichée par le Maroc d'assumer pleinement ses responsabilités particulièrement en ce qui concerne le département de la santé.

Des Principe d'égalité et de non-discrimination

On ne peut que saluer la célérité avec laquelle le Maroc a agit et reconnaître à sa juste valeur la sage décision qui a consisté à agir rapidement en précédant à la mise en œuvre d'une politique publique d'asile et d'immigration protectrice des droits humains. Et dans ce registre la santé des individus quelle que soit leur pays, leur origine, leur couleur, leur moyen